



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RMI

Question écrite n° 10659

Texte de la question

M Thierry Mandon appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les formulaires de demande de revenu minimum d'insertion. Il a en effet été très surpris de la longueur et de la densité du questionnaire remis aux demandeurs du RMI. Si certains bénéficiaires potentiels du RMI, des chômeurs en fin de droit notamment, dont la situation d'exclusion reste récente, pourront aborder sereinement ce document administratif, sa complexité risque en revanche de dissuader des personnes exclues de plus longue date, parmi lesquelles beaucoup rencontrent des difficultés liées à l'illettrisme. Il lui demande en conséquence s'il lui semble possible de simplifier ce formulaire et quelles dispositions il envisage d'adopter pour qu'une assistance soit systématiquement apportée aux demandeurs qui ne peuvent le remplir seuls.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion (RMI), les services et organismes agréés pour l'instruction des dossiers ont su apporter aux demandeurs du RMI une aide technique et un accompagnement social efficaces pour la compréhension et le remplissage des formulaires. Ceux-ci demeurent, il est vrai, assez complexes en raison principalement de la nature de la prestation qui se présente comme une allocation subsidiaire aux ressources dont dispose le demandeur et aux droits auxquels il peut prétendre. L'allocation différentielle de RMI est donc liquidée en tenant compte de ces éléments qui doivent figurer au dossier de demande. Cependant, le groupe de travail relatif à la révision des formulaires « provisoires » du RMI que j'ai constitué m'a proposé des mesures de simplifications et d'améliorations de ces documents devant répondre aux difficultés que vous soulevez et qui seront prochainement mises en application. Il est également envisagé la mise en service d'un formulaire allégé pour les demandeurs isolés et sans enfants. Enfin, le « guide de l'instruction administrative et sociale » sera révisé pour tenir compte des observations des services instructeurs afin qu'il constitue un véritable instrument d'aide à la compréhension et au remplissage des formulaires du RMI.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Thierry](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10659

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1200